



--	--	--	--	--	--	--	--

"FORT" (40%)	BIÈRE (5%)	VIN (12%)
43 ml (≅ 1½ once) = 1 cons.	1 petite (341 ml) = 1 cons.	1 coupe (5oz/142 ml) = 1 cons.
375 ml (≅ 13 onces) = 9 cons.	1 grosse (625 ml) = 2 cons.	1/2 litre = 3,5 cons.
750 ml (≅ 26 onces) = 18 cons.	1 King can ( 750 ml) = 2 cons.	Bout. (750 ml) = 5 cons.
1,141 (≅ 40 onces) = 27 cons.	1 Boss (950 ml) = 3 cons.	Bout. (1 litre) = 7 cons.
60 ml de Listerine = 1 cons.	1 Max Bull (1,18 l) = 3,5 cons.	<b>"VIN FORTIFIÉ (20%)"</b>
30 ml d'Aqua Velva = 1 cons.	1 pichet = 4 à 6 cons.	
	1 petit baril = 15 cons.	1 petite coupe (85 ml) = 1 cons.

1 cons. = 17 ml ou 13,6 g d'alcool pur. Par exemple, une bière de 341 ml à 5% contient 17 ml d'alcool pur (i.e. 341 ml X 0,05)

**Interprétation des scores du QBDA**  
**0-9 Intervention première ligne en CSSS**  
**10-17 Répondre aux questions 20 à 28 avant de contacter l'intervenant du centre spécialisé en toxicomanie pour discussion concernant l'orientation**  
**18-45 Intervention par centre spécialisé en toxicomanie**

J'autorise \_\_\_\_\_ à faire parvenir la présente évaluation à \_\_\_\_\_ et à en discuter pour fin d'orientation.  
 Date: \_\_\_\_\_ Signature usager \_\_\_\_\_  
 Valide jusqu'au \_\_\_\_\_

**Échelle des Conséquences de la Consommation d'Alcool (ÉCCA)**

Tremblay, Rouillard,& Sirois, (2000)

Si l'individu a un score se situant entre 10 et 17 au QBDA, poser les questions suivantes avant de contacter l'intervenant de la ressource spécialisée

**DEPUIS UN AN...**

	Jamais	Une fois	2 ou 3 fois	4 à 10 fois	Tous les mois (12 à 51 fois)	Toutes les semaines (52 fois et +)
20. Est-ce que votre consommation d'alcool a nui à votre rendement au travail, à l'école, ou dans vos tâches ménagères? .....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
21. Est-ce que votre consommation d'alcool a nui à une de vos amitiés ou à une de vos relations proches? .....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
22. Est-ce que votre consommation d'alcool a nui à votre mariage, à votre relation amoureuse ou à votre famille? .....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
23. Avez-vous manqué des jours de travail ou d'école à cause de votre consommation d'alcool? .....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
24. Avez-vous bu dans des situations où le fait de boire augmente le risque de se blesser, comme par exemple opérer de la machinerie, utiliser une arme à feu ou des couteaux, traverser dans le trafic intense, faire de l'escalade ou se baigner?.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
25. Avez-vous conduit un véhicule à moteur (automobile, bateau, motocyclette, VTT, "sea-doo") alors que vous aviez bu de l'alcool et dépassiez le 0,08? .....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
26. Avez-vous été arrêté pour avoir conduit un véhicule avec facultés affaiblies? .....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
27. Avez-vous été arrêté ou retenu au poste de police pour ivresse publique ou pour avoir troublé la paix sous l'effet de l'alcool? .....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
28. Est-ce que votre consommation d'alcool a diminué votre capacité à prendre soin de vos enfants? .....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Le DÉBA dans ses versions 'Alcool' et 'Drogues' est accompagné d'un manuel d'utilisation où le rationnel scientifique est largement décrit, en plus des procédures d'administration et d'interprétation. Vous pouvez vous le procurer en le téléchargeant sur le site Web du RISQ au www.risqtoxico.ca. Pour informations, contactez Nadine Blanchette-Martin au 418-663-5008 poste 4932 ou au 1-866-303-5678 ou à l'adresse courriel suivante: nadine.blanchette-martin@ssss.gouv.qc.ca

À photocopier au verso du DÉBA-Alcool et compléter après le DÉBA-A/D, v. 1.8  
Simoneau, H., Landry, M. & Tremblay, J. (2005) joel.tremblay@uqtr.ca

No. dossier:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

No de dossier

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et Prénom de l'usager

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de l'évaluation

--	--	--	--

Année

--	--

Mois

--	--

Jour



Lorsque vous avez déterminé, à l'aide du DÉBA-A et DÉBA-D que la consommation de l'usager correspond à un niveau de service tel qu'offert en CLSC, vous pouvez ensuite évaluer si l'usager est éligible au programme Alcochoix+.

Pour être éligible à Alcochoix+, l'usager ne doit pas dépasser les critères du DÉBA-A de référence en première ligne. De plus, il ne doit pas présenter une consommation de drogues dite à risques, telle qu'évaluée à l'aide du DÉBA-D. Il faut ensuite rappeler que le client inscriptible à Alcochoix+ prend généralement entre 15 et 35 consommations / semaine pour l'homme et la femme, mais en se rappelant que la quantité n'est pas un critère en soi. Plutôt, l'individu ne doit pas dépasser les critères du DÉBA-A pour éligibilité à des services de première ligne (donc l'évaluation du degré de dépendance et de l'importance des conséquences de la consommation d'alcool). De plus, vous demeurez prudent en surveillant l'évolution de la personne dans le programme. Il se peut que la personne révèle, à la suite de son acceptation dans le programme, une consommation plus élevée que celle révélée au départ ou encore qu'elle vous révèle une consommation de drogues dont elle n'avait pas parlé, etc. Vous devrez alors prendre une nouvelle décision d'orientation, de concert avec la personne. Vous devez exercer votre jugement et ne pas tenter de garder à tout prix l'usager dans le programme Alcochoix+ si sa situation de consommation ne correspond pas aux critères d'admission.

**Si un des critères suivant est présent, on ne peut admettre la personne à Alcochoix+**

- |  | Oui                      | Non                   |
|--|--------------------------|-----------------------|
| 1. La personne dépasse les critères de consommation à risques pour les drogues, tel qu'évalué à l'aide du DÉBA-D (si oui, offrir autre type de suivi de première ligne) .....                          | 1. <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 2. Un médecin vous a-t-il récemment demandé de cesser de boire en raison d'un problème médical (ex.: une maladie du foie, une pancréatite, etc.)? Si oui, orienter vers un programme d'abstinence..... | 2. <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 3. Êtes-vous enceinte? Si oui, orienter vers un programme d'abstinence .....   | 3. <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

**Autres critères à considérer**

- |  |                          |                       |
|--|--------------------------|-----------------------|
| 4. Traversez-vous actuellement une période de crise dans votre vie personnelle?..... | 4. <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
|--|--------------------------|-----------------------|

Si oui, précisez: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Si la personne vit une des situations de crise, évaluer si elle est si importante que la personne serait incapable de participer au programme. Parfois les situations de crise suscitent la motivation à agir. Il faut évaluer si la personne a besoin d'autres services concomitants.

- |  |                          |                       |
|--|--------------------------|-----------------------|
| 5. Est-ce que vous vivez des difficultés psychologiques comme de la dépression, de l'anxiété ou d'autres difficultés de santé mentale (bien faire préciser la nature, la durée et l'intensité)? Est-ce que vous consultez un professionnel pour ces difficultés? ..... | 5. <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
|--|--------------------------|-----------------------|

Si oui, précisez: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Si la personne vit des difficultés de santé mentale, évaluer, tout comme la situation de crise, si elle est tellement importante que la personne serait incapable de participer au programme. Sinon, inscrire la personne au programme. À nouveau, évaluer la pertinence de services concomitants.

- |  |                          |                       |
|--|--------------------------|-----------------------|
| 6. Prenez-vous des médicaments prescrits sur une base régulière? ..... | 6. <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
|--|--------------------------|-----------------------|

Si oui, lesquels? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Est-ce que votre médecin ou pharmacien(e) vous a recommandé d'éviter l'alcool avec la prise de ce médicament.  
N.B.: En cas de doute, faire les vérifications auprès d'un médecin ou pharmacien et suivre sa recommandation.

**Commentaires**

---



---

Nom de l'évaluateur

--

Signature de l'évaluateur